

IV. Les moyens

A. Les moyens humains

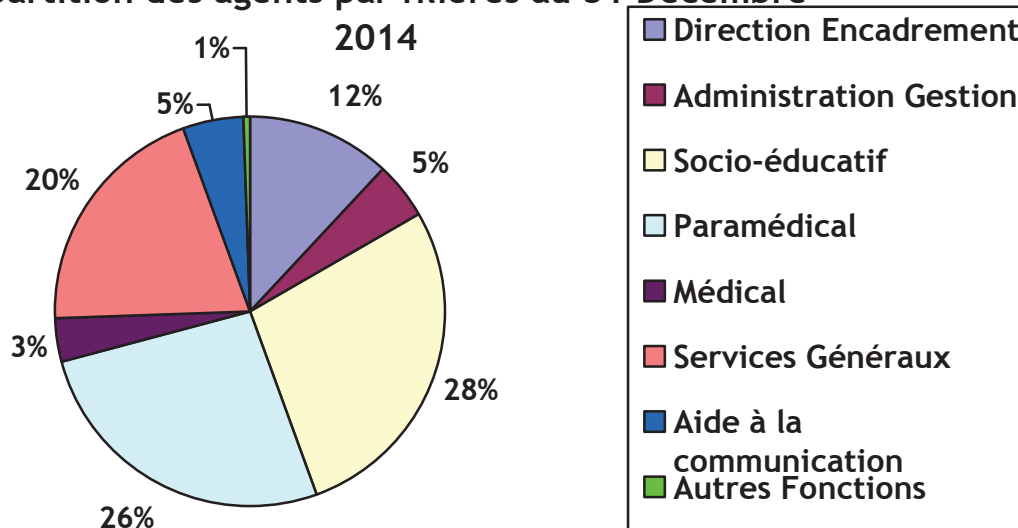
On trouve à l'Institut une grande variété de métiers, cela permet d'offrir aux enfants un accompagnement global et pluridisciplinaire.

1. Les effectifs

144 professionnels travaillaient à l'IRPA au 31 Décembre 2014. Ils peuvent être répartis en sept filières :

- filière « direction encadrement » : il s'agit de la directrice, de l'adjointe de direction, des cadres de santé, des cadres socio-éducatifs, de l'ingénieur-informatique, et des adjoints des cadres
- filière « administration gestion » : il s'agit des adjoints administratifs
- filière « socio-éducatif » : il s'agit des éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs, des assistants sociaux, des assistants d'éducation, et des intervenants musique et théâtre.
- filière « paramédical » : il s'agit des psychologues, des orthophonistes, des psychomotriciens, des ergothérapeutes, des codeurs, interfaces et interprètes.
- filière « médical » : il s'agit des médecins vacataires et des infirmières
- filière « services généraux » : il s'agit des lingères, des agents d'entretien, des jardiniers, des chauffeurs, des maitresses de maison, des services techniques et du concierge.
- filière « aide à la communication » : il s'agit des codeurs, des interfaces et de l'interprète.
- filière « autres fonctions » : il s'agit de l'assistante familiale.

Répartition des agents par filières au 31 Décembre

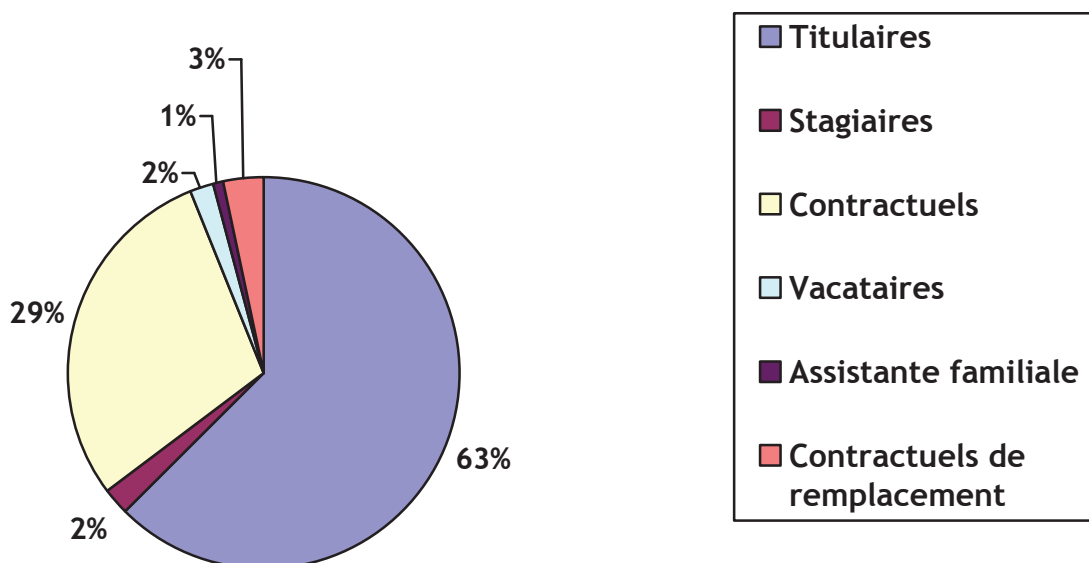


On note une représentation similaire de la filière médicale et paramédicale, et la filière socio-éducative. Cela illustre bien les deux volets de l'accompagnement proposé à l'Institut.

	Direction Encadrement	Administration Gestion	Socio-éducatif	Paramédical	Médical	Services Généraux	Aide à la communication	Autres Fonctions
Pourcentage de femmes par filière	82%	86%	55%	98%	100%	38%	71%	100%

On note une forte proportion de femmes (71,5%) dans l'établissement, ce qui est peu étonnant puisque le secteur médico-social de manière général emploie une majorité de femmes. En 2011 le secteur de l'enfance en situation de handicap employait 72,1% de femmes¹⁷. L'Institut est donc très proche de cette moyenne. Cette féminisation est particulièrement marquée dans les filières paramédicale et médicale.

Statuts des agents au 31 Décembre 2014



Concernant leur statut, les agents de l'IRPA sont en majorité titulaires. Environ un tiers d'entre eux sont contractuels. La proportion de titulaires au sein de l'établissement est inférieure à la moyenne dans la fonction publique hospitalière. En effet, en 2013, elle comptait 71% de titulaires, et 27% de non-titulaires¹⁸.

¹⁷ « Les salaires dans le secteur social et médico-social en 2011 », Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, Avril 2014

¹⁸ Statistiques de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), 2013

L'âge moyen du personnel est de 48 ans. Cette moyenne est plus élevée que celle de la fonction publique hospitalière qui était de 41 ans en 2013¹⁹.

Le taux d'absentéisme demeure relativement peu élevé (8,51% en 2014) même s'il est en légère augmentation par rapport à l'année 2013 (7,81%). Pour l'ensemble de la fonction publique hospitalière il s'élève à environ 11%²⁰, l'Institut est donc bien en dessous de cette moyenne.

2. Le travail en interdisciplinarité

Le travail en interdisciplinarité constitue le cœur de la politique de l'IRPA. Chaque enfant a des besoins dans différents domaines. Il est donc important que les professionnels puissent régulièrement échanger sur la situation des enfants accompagnés. Les réunions hebdomadaires qui se déroulent dans les différents services (SAFEP, SSEFIS, SESSAD, pôles ressources territoriaux, SAES, internat, Tremplin) permettent ces échanges. Elles constituent également l'occasion de partager les informations Institutionnelles. Elles sont encadrées par le cadre responsable du service et se déroulent en présence de toute l'équipe.

Concernant le semi-internat, le nombre d'enfants accompagnés, et celui des professionnels, rend l'organisation de temps d'échange plus complexe. Depuis la rentrée 2013 des synthèses générales ont donc été mises en place. Tous les professionnels de chaque classe de réunissent. La situation de chaque enfant est évoquée de manière successive. Chaque classe est vue environ toutes les huit semaines. Les réunions se déroulent en présence de l'adjointe de direction, la coordonnatrice pédagogique et la coordonnatrice paramédicale.

Ensuite, la participation à l'élaboration du projet personnalisé implique un travail en étroite collaboration avec les différents intervenants qui gravitent autour de l'enfant ou de l'adolescent (enseignants, orthophonistes, psychomotriciens, assistants socio-éducatifs, service médical, interfaces de communication ...). Tous les professionnels accompagnant l'enfant concerné y sont présents. L'élaboration des projets est décrite en détails à la page 14.

Des synthèses exceptionnelles peuvent être organisées lorsqu'un enfant rencontre des problèmes particuliers et que les professionnels ressentent le besoin d'échanger sur la situation en question. Le(s) cadre(s) concerné(s) est/sont présent(s) lors de la réunion.

Les temps d'échanges sont essentiels au travail de chaque professionnel. Cependant, les équipes sont en prise directe avec la situation de chaque enfant. S'il est de la responsabilité de chacun de prendre le recul nécessaire sur chaque accompagnement, il est difficile d'avoir un regard objectif sur ses propres pratiques professionnelles et celles de ses collègues. Dès lors, les équipes ont eu l'occasion de faire part d'un véritable besoin de supervision afin de

¹⁹ Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGFAP), 2013

²⁰ Statistiques de la Fondation pour la Recherche sur les Administrations et les Politiques Publiques (FRAP)

les guider dans leurs pratiques. Une telle mission ne pourrait être assumée que par un professionnel extérieur à l'Institut. L'objectif est de guider les professionnels dans leurs pratiques et de leur apporter un soutien en cas de difficulté particulière.

B. Les moyens logistiques

1. Les transports

➤ **Transports externes**

Les trajets entre le domicile de chaque enfant et l'IRPA sont assurés par deux sociétés de transports privées. Les enfants qui ne sont pas hébergés à l'internat bénéficient de ces transports tous les jours. La première société assure 10 circuits pour les enfants scolarisés sur les pôles de Douai, Dunkerque et Valenciennes. Ce transporteur dépose directement les enfants sur leur lieu de scolarisation. La deuxième société assure 27 circuits pour les enfants scolarisés dans la métropole lilloise

Les conduites sont semi-collectives, l'enfant est pris à son domicile le matin et reconduit chez lui le soir. La plupart des jeunes sont amenés à l'I.R.P.A. puis ensuite conduits dans les écoles respectives par les navettes de l'Institut ou par les sociétés de taxis. Les collégiens sont déposés directement dans leurs établissements scolaires. Le coût total des transports est conséquent. Il s'élève à 915 367,26 € pour l'année 2014.

En parallèle, un système de transport individuel par la SNCF et les transports urbains existe pour les élèves plus âgés scolarisés en collège et lycée.

L'organisation des transports est complexe. Il faut prendre en compte le secteur géographique du domicile, l'âge des enfants (pas de petits avec les élèves de collège), les souhaits des familles. L'augmentation importante du trafic routier oblige les compagnies à prendre les enfants plus tôt pour éviter les retards. Une bonne transmission des informations permet la rapidité de la mise en route des modifications à apporter pour améliorer la prise en charge en taxi.

Le coût actuel des transports, et la nécessité de favoriser l'autonomie des jeunes, impliquent d'entamer une réflexion sur les transports. Plusieurs pistes sont déjà envisagées : organisation de points de rassemblement pour les collégiens, mutualisation des moyens avec l'IME²¹ la Roseraie.

➤ **Transports internes**

Ce sont les quatre chauffeurs de l'Institut qui se chargent des conduites de nombreux élèves et de la bonne gestion du parc automobile. Deux d'entre eux se chargent plus particulièrement des grosses réparations, de la maintenance et de l'entretien des véhicules.

²¹ Institut médico-éducatif

Titulaires du permis de transport en commun, ils assurent chaque jour, matin et soir, les navettes entre l'Institut et les établissements scolaires des élèves. Présents du lundi au samedi, ils ont une amplitude journalière de 7h30 à 17h30. Depuis plusieurs années et afin de répondre aux besoins des enfants ainsi qu'à l'augmentation des prises en charge, une continuité du service a été instaurée pour les périodes du midi (11h30 – 14h).

A ce jour l'Institut est doté de 25 véhicules : 13 véhicules légers 5 places, 2 véhicules 9 places, 2 minibus 16 places, 1 minibus 22 places, 1 véhicule utilitaire réservé aux services techniques et 5 véhicules légers 5 places en location.

Les véhicules sont très sollicités par les professionnels, il faut veiller à la sécurité de tous.

Les chauffeurs se chargent des conduites aller-retour (école Institut) d'élèves relevant d'une prise en charge spécifique (psychomotricité, suivis psychologiques, musique, théâtre, suivi médical ou ORL...).

Outre cela, ils sont aussi sollicités pour répondre aux nombreuses sorties pédagogiques des différentes classes (½ journées, journées, voire classes découvertes de plusieurs jours...). Leur disponibilité peut parfois trouver ses limites ; néanmoins, il est rare qu'une demande de transport ne puisse être satisfaite.

Les conduites concernant les enfants des pôles, notamment la visite médicale annuelle, sont assurées par les professionnels des pôles.

2. Les bâtiments

L'Institut bénéficie d'une surface de 9000 m² de bâtiments. L'essentiel des locaux sont les bureaux des professionnels. Une grande salle permet d'accueillir tous les professionnels lors de temps d'information Institutionnelle (journée de prérentrée par exemple). Plusieurs salles permettent la tenue des différentes réunions. Des salles de psychomotricité ont été aménagées. Des salles de classe ont été conservées. Deux classes sont actuellement hébergées au sein des locaux de l'Institut : la maternelle LSF et le groupe éducatif Tremplin. Une salle de sport permet d'accueillir toutes les activités sportives.

L'hébergement collectif bénéficie de locaux dédiés sur deux étages. Ces locaux ne sont plus en adéquation avec la réalité quotidienne. Ils nécessitent une réorganisation et une rénovation. Il est nécessaire de les repenser et de réaliser des travaux en fonction de l'organisation envisagée. Ce réaménagement pourrait notamment permettre d'avoir une équipe éducative unique et non scindée en deux comme c'est le cas actuellement. Ce qui constituerait une véritable valeur ajoutée au travail fait.

Les bâtiments sont fonctionnels mais vieillissants, cela a d'ailleurs été noté au sein de l'évaluation externe. L'isolation phonique constitue un problème persistant, principalement au deuxième étage (étage des psychologues et des assistants sociaux). Or, cela peut mettre en péril le respect de la confidentialité. Les professionnels ne bénéficient pas tous d'un bureau

personnel ou d'une salle de travail. C'est notamment le cas de psychomotriciennes. Une réflexion devra donc être entamée afin d'offrir à tous un espace de travail adapté.

L'Institut bénéficie d'un grand parc entretenu par une équipe de deux jardiniers. A la rentrée 2015 un « jardin des sens » devrait voir le jour. Il sera à destination des enfants du Tremplin et accueillera également les enfants du Pôle Petite Enfance (PPE) de Lille, du SESSAD et du SAFEP.

3. La restauration

Tous les enfants bénéficient d'un repas le midi. Pour la majorité d'entre eux ce repas est servi dans la cantine de leur établissement scolaire et réglé par l'Institut. Pour les enfants du groupe Tremplin, de la classe LSF ou ceux ramenés à l'Institut pour une activité ponctuelle le repas est servi dans la cantine de l'Institut. Ces repas sont servis du lundi au samedi. Les jeunes de l'internat bénéficient également du petit-déjeuner et du souper. Les ateliers cuisines leur permettent ponctuellement de participer à l'élaboration du repas du soir.

Les repas sont préparés dans les cuisines de l'IRPA par une équipe de quatre cuisiniers et servis dans la cantine. Les denrées sont livrées par une société privée qui met également un cuisinier à disposition 28 heures par semaine. Des pâtisseries réalisées sur place sont servies pour le goûter aux classes de maternelle. Les professionnels peuvent également manger à la cantine de l'Institut moyennant l'achat de tickets.

Des commissions des menus ont lieu régulièrement afin de faire le point avec le prestataire extérieur sur les repas servis.

4. L'informatique

L'IRPA a fait le choix de recruter il y a quelques années un ingénieur informatique. Il travaille en collaboration avec le service informatique de l'EPDSAE pour la maintenance des machines de bureau, des portables et des imprimantes. En parallèle, il contribue à la conception, au développement et à la mise en œuvre des domaines informatiques pour le personnel.

Il a permis la création de plusieurs outils notamment le dossier informatisé des élèves, et le site internet de l'Institut.